

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
QUE :**

Lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2016, tenue à salle communautaire du Centre sportif Soulanges à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 148-2016, relatif à l'augmentation du fonds de roulement et remplaçant le règlement 44-97.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ à Saint-Polycarpe ce quinzième jour de
décembre deux mille seize.**



Eric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 décembre 2016, entre 15 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 décembre 2015.



Éric Lachapelle
directeur général et secrétaire-trésorier